

Séance 12 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 novembre à 20h30

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LACROIX, maire de Buthiers.

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
11	7	7

Date de la convocation
03/11/2018

Présents : M. LACROIX Jean-Yves, Maire,
Mme RICHARD Nathalie, M. CHAMOREAU Christophe, Adjoint(s),

M. THEVENET Julien, Mme BOUTET Agnès, Mme BURGNET Annie,
M. GRISON Gérard, conseillers municipaux.

Absents excusés : //

Absents : M. BOISGARD Olivier, Mme BLONDEAU Delphine, M. KIPIENNE Emeric, M. FRANCE BARBOU Jean-Luc.

Secrétaire de séance : M. CHAMOREAU Christophe

A Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 02/07/2018 est approuvé à l'unanimité.

B Adoption de l'ordre du jour de la séance

L'ordre du jour de la séance est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du rapport de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- 2) SIARCE : modification des Statuts
- 3) SDESM : modification des statuts
- 4) Personnel communal : prime spéciale d'installation
- 5) PNRGF : demande d'aide pour un projet artistique
- 6) Participation citoyenne
- 7) Demande d'une réduction des frais de carburants
- 8) Renouvellement contrat SEGILOG (logiciels mairie)
- 9) PLU (mise à jour) : autorisation de travaux
- 10) Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications,
- 11) Affaires, informations et questions diverses

1) Participation citoyenne – délibération n°53.2018

Monsieur le Maire propose que le point 6 soit examiné en premier, afin de pouvoir libérer les représentants de la Brigade de gendarmerie de La-Chapelle-la-Reine, venus présenter le dispositif « Participation citoyenne ». Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie l'Adjudant-chef Marion et les trois gendarmes qui l'accompagnent de leur présence.

Fondé sur l'entraide des habitants d'un quartier, le dispositif de « participation citoyenne » a pour but d'encourager les citoyens à prévenir la commission d'actes de délinquance dans leur voisinage, en étant « acteurs de leur propre sécurité ». Son succès repose principalement sur la coopération entre les citoyens eux-mêmes et sur la qualité des échanges entre la population, la mairie et la gendarmerie. Le programme est fondé sur le principe de l'entraide et de la vigilance. Afin que le système puisse fonctionner de façon pérenne, au sein de chaque quartier, un habitant volontaire, au moins, est nommé par le Maire pour assurer les fonctions de « référent ». Il constitue alors un des piliers du dispositif. Il devient l'interlocuteur privilégié des habitants de son quartier d'une part, mais également un relais incontournable pour les unités de gendarmerie et les élus municipaux d'autre part.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à continuer plus en avant les démarches avec la gendarmerie afin que notre commune puisse rejoindre ce dispositif « républicain » par la signature d'un protocole regroupant la Préfecture, la Gendarmerie et la Mairie, à la suite d'un état des lieux établi par la gendarmerie. Une réunion publique sera ensuite programmée.

2) Approbation du rapport de la C.L.E.C.T. – délibération n°48.2018

Depuis 2018, la Communauté de Communes du Pays de Nemours prend en charge les cotisations dues par les communes de Boulancourt, Buthiers et Nanteau-sur-Essonne pour la gestion de l'Essonne, sommes versées au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE). Il a été proposé lors de la dernière réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 28 septembre 2018 de défalquer ces sommes des allocations compensatrices dès 2018 des 3 communes concernées. Pour Buthiers cette charge transférée s'élève à 5 696 € et l'allocation définitive pour notre commune se monte en conséquence à 147 959 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce montant.

3) SIARCE : modification des statuts – délibération n°49.2018

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) a délibéré le 3 octobre 2018 sur un projet de modification de ses statuts.

Il a décidé à l'unanimité de les compléter pour :

- définir les compétences relevant de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) en distinguant celles définies aux alinéas 1,2,5,8 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement de celles identifiées en tant que missions associées définies par d'autres alinéas de ce même article ;
- définir l'exercice de la compétence berges de Seine ;
- introduire les compétences « préservation, valorisation et accueil du public » et « hydraulique agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les nouveaux statuts du SIARCE.

4) SDESM : modification des statuts – délibération n°50.2018

Le Comité syndical du Syndicat Départemental de l'Energie de Seine-et-Marne (SDESM) a décidé d'étoffer ses compétences à la carte en ajoutant à ses statuts :

L'étude et/ou la maîtrise d'ouvrage et/ou travaux et/ou exploitation pour :

- Les réseaux de chaleur et de froid ;
- L'installation de centrale de production d'énergie renouvelable et/ou de récupération ;
- Les infrastructures de recharges pour véhicules électriques ;
- L'installation des infrastructures nécessaires à la vidéo protection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les nouveaux statuts du SDESM.

5) Personnel communal : prime spéciale d'installation – délibération n°51.2018

Une prime spéciale d'installation est proposée selon les modalités du décret 90-938 du 17 octobre 1990.

La prime spéciale d'installation est égale à la somme du traitement brut mensuel afférents à l'indice brut 500 et le cas échéant de l'indemnité de résidence.

Elle est versée intégralement au cours de deux mois suivants la prise effective des fonctions de l'agent au sein de la mairie de Buthiers.

Elle n'est définitivement acquise qu'au terme d'un délai d'un an à compter de cette prise de fonctions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer cette prime.

Ainsi, notre agent technique, Christopher Chesnay, embauché depuis le 05/12/2016 remplit toutes les conditions maintenant pour être titularisé au 05 décembre et bénéficier de cette prime. Le Conseil tient à féliciter M. Chesnay pour l'excellent travail qu'il effectue tous les jours sur le territoire de notre commune.

6) PNRGF : demande d'aide pour un projet artistique – délibération n°52.2018

La compagnie « La Fleur qui rit » propose à la commune de porter un projet artistique susceptible de bénéficier d'une subvention de 70% de la part du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

Ce projet, intitulé « Si Buthiers m'était conté » permettrait de valoriser le patrimoine de la commune auprès du public en lui faisant découvrir sa grande diversité. Il comprendrait trois balades contées musicales, sur le thème des grottes, du marais et des gravures rupestres.

Il serait présenté à la commission « Culture et Patrimoine » du PNRGF en janvier.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à ce projet. Le contenu plus précis et le montant de la participation de la commune seront examinés lors d'une prochaine réunion.

7) Demande d'une réduction des frais de carburant – délibération n°54.2018

L'association des maires ruraux d'Ille-et-Vilaine a fait un communiqué de presse « Hausse des carburants : stop au plein de taxes » qui demande au gouvernement pour les communes ne bénéficiant pas d'infrastructures comme le métro, le tramway, le train régional ou les lignes de bus d'instaurer, entre autres, une baisse des taxes sur les carburants et la mise en place de dispositifs pour protéger le pouvoir d'achat des habitants de la commune et plus largement des communes rurales par un dispositif prenant en compte le degré de dépendance à l'usage du véhicule individuel.

Le Conseil Municipal, après délibération, s'associe à l'unanimité à cette demande.

8) Renouvellement contrat SEGILOG (logiciels Mairie) – délibération n°55.2018

Les logiciels donnant satisfaction il est demandé au Conseil de renouveler ce contrat pour une durée de 3 ans. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le renouvellement du contrat.

9) PLU (mise à jour) autorisation de travaux – délibération n°56.2018

Monsieur le Maire, rappelle que le Conseil Municipal avait pris des délibérations portant obligation de soumettre les clôtures à déclaration et de solliciter un permis de démolir sur tout le territoire communal et portant soumission des travaux de ravalement de façades à déclaration préalable.

Ces délibérations sont toujours en vigueur et considérant l'approbation du Plan Local d'Urbanisme ce 23 janvier 2018, Monsieur le Maire invite les Elus à renouveler ces obligations sur l'ensemble du territoire communal.

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Monsieur la Maire, **à l'unanimité :**

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé ce 23 janvier 2018,

Considérant que le permis de démolir permet d'assurer le suivi de l'évolution du bâti et constitue un outil de protection du patrimoine,

Considérant les impacts éventuels notamment des clôtures sur l'environnement bâti et paysager,

Considérant que pour les travaux de ravalement, il convient d'assurer la protection du voisinage ainsi que la préservation de la continuité architecturale du paysage bâti et d'assurer la conformité de l'aspect du bâtiment, à l'issue des travaux, aux règles d'aspect extérieur applicables au sein du territoire communal,

ANNULE les délibérations précédentes portant sur les mêmes objets,

DECIDE de soumettre à nouveau sur l'ensemble du territoire communal l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable,

DECIDE de soumettre à nouveau sur l'ensemble du territoire communal les travaux de ravalement à une procédure de déclaration préalable,

DECIDE d'instaurer à nouveau l'obligation de permis de démolir sur tout le territoire communal.

10) Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications – délibération n°57.2018

Le conseil **décide** à l'unanimité de **fixer** au taux maximum tel qu'issu de la formule de calcul du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public, le montant de la redevance pour occupation du domaine routier par des opérateurs de télécommunications en fonction du linéaire et de la surface, arrêté au 31 décembre de l'année précédente,

DIT que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire et de la surface arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

11) Affaires, informations et questions diverses

a) Contrat rural

Monsieur Chamoreau, Adjoint, informe le Conseil de la suite des travaux dans le cadre du contrat rural. Le revêtement du parking de la place de la Liberté a été refait, et sera à nouveau accessible aux véhicules à partir du 1^{er} décembre. Des travaux de menuiserie et de peinture restent à réaliser

b) La Ruche qui dit Oui ! et épicerie ambulante

Monsieur le Maire informe de la mise en place prochaine d'un service de commande de produits locaux, ainsi que d'une épicerie ambulante pouvant se charger de livraisons à domicile.

c) Eclairage public

Monsieur Chamoreau, Adjoint, informe le Conseil de la prochaine réalisation de la deuxième tranche de remplacement des lanternes par des ampoules LED.

d) Toiture église d'Herbeuvilliers – travaux voirie

Monsieur Chamoreau, Adjoint, informe le Conseil de la fin des travaux de réfection de la toiture de l'église d'Herbeuvilliers, de la rue des Bois et de la route d'Herbeuvilliers à Mainbervilliers.

e) Animation

Madame Richard, première Adjointe, informe du succès des manifestations du 14-juillet, du 15 septembre et du 11-novembre. Le 16 décembre aura lieu le traditionnel repas des anciens, et le 25 janvier ce sera les vœux du Maire.

f) Commission communication

Une réunion de la commission communication est programmée pour le 28 novembre, afin de préparer le nouvel *Echo du clocheton*.

La séance est levée à 22 h 50
Le Maire, Jean-Yves LACROIX